



Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) a renouvelé son Conseil de surveillance

Le **Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR)**, qui protège les clients en cas de défaillance de leur établissement bancaire ou financier, a renouvelé son conseil de surveillance pour un mandat de quatre ans, à l'échéance du mandat précédent. Le conseil de surveillance, réuni le 10 mai 2016, a élu son président et son vice-président.

Le conseil de surveillance est composé de 12 membres : 7 membres de droit désignés au sein des établissements cotisant le plus au mécanisme de la garantie des dépôts, 2 membres élus parmi les établissements de crédit adhérant à la garantie des dépôts, 2 membres élus par les adhérents à la garantie des titres et 1 membre élu au sein des adhérents à la garantie des titres. Un censeur désigné par le ministre chargé de l'économie participe au conseil sans voix délibérative. Le conseil de surveillance se réunit au moins 4 fois par an.

Lors de la séance d'installation du 10 mai 2016, le conseil de surveillance a élu

- pour président Nicolas Duhamel, Conseiller du président du directoire de BPCE et responsable des affaires publiques du Groupe BPCE ;
- et pour vice-président Laurent Goutard, Directeur de la banque de détail de Société Générale France.

Membres du conseil de surveillance au 10/05/2016	
PRÉSIDENT Nicolas DUHAMEL Conseiller du président du directoire BPCE - responsable des affaires publiques GROUPE BPCE	
MEMBRES	
Jean BEUNARDEAU Directeur général HSBC FRANCE	Florence LUSTMAN Directeur financier LA BANQUE POSTALE
Benoît CATHERINE Directeur général délégué EXANE	Gilles LE NOC Directeur général adjoint CAISSE CENTRALE CRÉDIT MUTUEL
Nicolas DUHAMEL Conseiller du président du directoire BPCE en charge des affaires publiques	Lucie MAUREL Membre du directoire BANQUE MARTIN MAUREL
Jean-Michel FOUCQUE Directeur général PRADO ÉPARGNE	Bernard POUY Directeur général GROUPAMA BANQUE
Laurent GOUTARD Directeur de la banque de détail SOCIÉTÉ GÉNÉRALE France - Vice-président	Jean-Jacques SANTINI Directeur des affaires institutionnelles GROUPE BNP - PARIBAS
Laurent GRIVET Directeur général adjoint chargé des finances CRÉDIT AGRICOLE S.A.	Jean-Marc VILON Directeur général CRÉDIT LOGEMENT

Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR)

Le **Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR)** est un organisme d'intérêt général dont la mission consiste à **protéger les clients des banques en cas de défaillance de leur établissement bancaire**. En sécurisant les avoirs de la clientèle, le FGDR est un acteur clé de la stabilité du système bancaire français. Il couvre 582 établissements adhérents et peut intervenir en indemnisation des clients, à titre préventif ou en résolution de crise bancaire.

CONTACT PRESSE : Emilie Humann

Emilie.humann@clai2.com

T +33 (0) 1 44 59 54 05 / Mobile : + 33 (0) 7 77 26 24 60

Site web FGDR : www.garantiedesdepots.fr